

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal du
jeudi 19 décembre 2024, à 20 h, à la salle du conseil, située au
36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Sont présents MM, Gérard Grenier, maire, Patrick Bacon et Alain Fradette, conseillers, ainsi que,
Mmes Chantal Gagné et Jocelyne Bérubé conseillères.

Absents : Mme Valérie Simard, conseillère, et M. Gérald Ruel, conseiller.

Les membres présents forment quorum.

Est également présente :

Madame Cintia Fontaine, directrice générale et greffière-trésorière, laquelle agit en tant que secrétaire
d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Gérard Grenier, maire, ouvre la séance à 20 h ; comme il s'agit de la séance portant sur l'adoption du
budget et l'adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation, aucun autre point ne
pourra être ajouté à l'ordre du jour.

2024-12-195 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour
comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption - Budget 2025
4. Règlement n° 249-2024 – Imposition des taxes et tarifs 2025
 - Avis de motion
 - Dépôt du projet de règlement
5. Adoption - Programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027
6. Période de questions de l'assistance
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

2024-12-196 ADOPTION DU BUDGET 2025

- ATTENDU** qu'en vertu de l'article 954 premier alinéa du code municipal :« Le Conseil d'une
municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre,
préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y
prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.
- ATTENDU** qu'un avis public a été publié le 10 décembre 2024, tel que le stipule l'article 956 du
code municipal : « Au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget
ou le programme triennal des dépenses en immobilisation doit être adopté, le
secrétaire-trésorier en donne avis public. » :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et unanimement résolu, d'adopter
le budget de la municipalité de Lac-au-Saumon pour l'exercice financier 2025 comme suit :

REVENUS	
Taxes foncières générales (incluant Art. 208.1)	797 408 \$
Taxes foncières (Sureté du Québec)	74 667 \$
Taxes foncières Quote-part MRC et autres	212 696 \$
Tarification service - Eau	112 933 \$
Tarification service - Égout	129 006 \$
Tarification service - Matières résiduelles	210 334 \$
Immeubles Gouvernement du Québec	8 260 \$
Immeubles Gouvernement du Canada	1 597 \$
SERVICES RENDUS (Imposition droits, intérêt, autres revenus)	340 452 \$
TRANSFERTS DE DROITS (Péréquation, transfert tvq)	429 101 \$
TRANSFERTS AUTRES (subvention , redevances, etc.)	1 038 896 \$
TOTAL DES REVENUS	3 355 351 \$
CHARGES	
LÉGISLATION - CONSEIL	140 607 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	297 050 \$
GREFFE	10 336 \$
ÉVALUATION	40 035 \$
GESTION DU PERSONNEL	4 000 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE POLICE	75 667 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE - PROTECTION INCENDIE	91 437 \$
SÉCURITÉ CIVILE	24 360 \$
VOIRIE MUNICIPALE	400 472 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	563 511 \$
ÉCLAIRAGE DES RUES	26 822 \$
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	3 650 \$
TRANSPORT EN COMMUN	4 234 \$
TRANSPORT - AUTRE	5 494 \$
APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	69 015 \$
RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	37 442 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES	101 992 \$
RÉSEAUX D'ÉGOUTS	27 014 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	254 345 \$
COURS D'EAU	1 055 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (OMH)	3 500 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	35 714 \$
PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	26 400 \$
CENTRES COMMUNAUTAIRES	74 933 \$
PATINOIRE ET PISCINE	27 863 \$
PARCS ET TERRAINS DE JEUX	69 887 \$
LOISIRS - AUTRES	46 844 \$
BIBLIOTHÈQUE	26 821 \$
CULTURE - (PATRIMOINE)	24 704 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	258 338 \$
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	582 009 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET AFFECTATIONS	(200) \$
TOTAL DES CHARGES	3 355 351 \$
	(0) \$

ADOPTÉE

2024-12-197 RÈGLEMENT N° 249-2024 - IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS 2025 - AVIS DE MOTION

Avis est donné par Mme Chantal Gagné, conseillère, voulant que lors d’une séance ultérieure soit présenté pour adoption le Règlement n° 249-2024 concernant l’imposition de la taxe foncière, des taxes spéciales et des tarifs pour les services d’aqueduc, d’égout et des matières résiduelles 2025.

2024-12-198 RÈGLEMENT 249-2024 SUR L’IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS 2025 – DEPOT DU PROJET

Le projet du Règlement n° 249-2024 concernant l’imposition de la taxe foncière, des taxes spéciales et des tarifs pour les services d’aqueduc, d’égout et des matières résiduelles 2025, est déposé par Chantal Gagné, conseillère; ledit règlement sera présenté pour adoption à la séance ordinaire prévue le 13 janvier 2025.

2024-12-199 PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu, d’adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027, qui se répartissent de la façon suivante :

- Année 2025 : 4 443 704 \$
- Année 2026 : 9 938 500 \$
- Année 2027 : 3 419 500 \$

ADOPTÉE

PERIODE DE QUESTIONS DE L’ASSISTANCE

Aucune question n’est adressée aux membres du conseil.

2024-12-200 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu, de lever la séance. Il est 20 h 26.

ADOPTÉE

Gérard Grenier
Maire

Cintia Fontaine, directrice générale
Greffière-trésorière

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.